

ABAFIM PRESTIGE

SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes
Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955
délivrée le 17/03/2022 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées
TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE
16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE
Garantie Financière : QBE Insurance (Europe) LIMITED
Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

représentée par l'agent commercial indépendant

Mme Sonia Durpoix

Tél. : 07 78 79 93 47

Inscrit au RCS de Tarbes

Siret : 834 258303

Inscription au registre
des Mandats N°AF 25 516

MANDAT DE VENTE AVEC EXCLUSIVITE (Avec faculté de rétractation)

Nous soussignés : Mme Vivien Anne SHARDLOW née le 22/01/1947 à Withington,
Mr Rowland Edward WOLSTENHOLME né le 30/04/1948 à Wellingborough
Mariés Régime matrimonial : Profession(s) : retraités

Demeurant : 28 Rue du Pic du Midi 65190 POUMAROUS

Téléphone : 06 38 31 19 78 Adresse mail : vivienhardlow@hotmail.co.uk

N° passeport : Mme : 125983256

Mr : 537254967

Agissant conjointement et solidairement en QUALITE DE SEULS PROPRIETAIRES pour notre propre compte, intervenant aux présentes sous la dénomination « LE MANDANT », vous mandats par la présente afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits ci-dessous désignés, nous engageant à produire toutes justifications de propriété : (section et N° de parcelle cadastrale, N° de lot copropriété, et superficie privative (art. 46 de la loi du 10.07.1965) ne sont pas applicables aux caves, garages, emplacements de stationnement ni aux lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m².)

Pour votre maison avec dépendance et piscine située au 28 Rue du Pic du Midi
65190 Poumarous

Cadastre : 000 D 440 de 609 m² + 000 D 442 de 749 m² soit une superficie totale de
1358 m²

Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez Maître Pradille

Séquestre :

La loi solidarité et renouvellement urbains du 13.12.2000 règlemente le versement visé ci-dessous (articles L. 271-1 et L. 271-2 du CCH).

En vue de garantir la bonne exécution des présentes et de leur suite, les fonds ou valeurs qu'il est usage de faire verser par l'acquéreur, seront détenus par le notaire, Maître *Antoinette Bauguères de Bigorre*

CLAUSE PENALE : En cas de non-respect des obligations énoncées dans ce mandat, en cas de vente à un acquéreur ayant été informé ou présenté, directement ou indirectement, de la vente du bien par le MANDATAIRE, le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE en vertu des articles 1142 et 1152 du Code Civil, une indemnité compensatrice forfaitaire égale à la rémunération prévue dans ce mandat.

Clause particulière : prix fixé avec les propriétaires

Signatures clients

Prix : Le prix demandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sauf accord ultérieur, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur, de (chiffres) : **457 000 €**,

(lettres) : **quatre cent cinquante-sept mille euros**

Dont le **Prix net propriétaire(s) : 420 000 € (quatre-cent-vingt mille euros)**

Honoraires: nos honoraires fixés à 9 % TTC, calculés sur le prix de vente, (prêts inclus), seront à la charge du vendeur, exigibles et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé par les deux parties, conformément à l'article 74 du décret N°72-678 du 20 juillet 1972, constatant l'accord du vendeur et de l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt vendeur, rachat de parts, ..).

Les **Honoraires d'Agence (IVA incluse)** seront de (chiffres) : **37 000 €**

(lettres) : **Trente sept mille euros**

Plus-Values et T.V.A. : les parties reconnaissent avoir été informées des dispositions fiscales concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissance de cause. Si la vente est assujettie à la T.V.A., le prix ce dessus stipulé s'entend T.V.A. incluse.